

L'INFOLETTE

de la Mairie



Horaires

Lundi : 14h00 à 17h00

Mardi au vendredi : 9h00 à 12h00

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence)

Tél : 03 86 35 09 76

contact@venizy.fr - site : venizy.fr

Agence postale- bibliothèque

du lundi au vendredi : 16h00 à 18h30



— SEPTEMBRE 2020 —

Carottages : Les techniciens du SMBVA (*Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon*) continuent leurs prospections afin de déterminer précisément et de manière scientifique les zones humides du territoire de la commune. Il procèdent à des sondages (*carottages*) pour déterminer la composition exacte des couches du substrat. Ils devraient rendre leur rapport d'expertise avant la fin de cette année.

Carottages encore : Afin de vérifier la stabilisation du sous-sol, des carottages sont également entrepris dans la Grande Rue et l'avenue des Ouches. Cette opération est nécessaire avant d'envisager la réfection de la chaussée, fortement dégradée après la pose des canalisations d'eau potable en 2018. Les riverains vont devoir supporter pendant encore un an (*au moins*) le fracas insoutenable des remorques de poids lourds et d'engins agricoles qui rebondissent allègrement, de bosses en bosses, jour et nuit. Seul espoir pour eux que le Tour de France choisisse de passer par là en 2021...

Carottage enfin : Les « incivilités » continuent. Après la dévastation des jardinières, l'Infolettre s'était adressée de manière directe aux auteurs de ces méfaits en n'hésitant pas à nommer un chat un chat. Cela avait « choqué » quelques patrouilleurs zélés de la brigade des convenances. Cette fois, c'est l'ensemble de la clôture du relais téléphonique qui a été dérobée mais, par peur de « choquer », on hésite désormais à employer le terme infamant de « voleurs ». Après tout, ce n'est peut-être qu'un emprunt et la clôture réapparaîtra une nuit de pleine lune... En attendant, il va falloir la remplacer. On espère que cela ne « choquera » personne de voir l'argent public dépensé de cette manière.

Adduction d'eau : Les fuites sur le réseau d'eau potable sont encore nombreuses et importantes. Le changement des canalisations va se poursuivre par la phase 2 du plan de réhabilitation du réseau. Ce sont les hameaux du Ruet et des Pommerats qui seront, cette fois, concernés.

Travaux communaux : Le personnel communal a effectué de nombreux travaux lors de ce premier semestre. Parmi eux, on peut citer :

- L'isolation à 1€ des combles du presbytère et du local loué à l'AFR du Créanton.
- La réfection en peinture de la classe de Marie VAUTHIER et de la cantine.
- Le changement d'emplacement de l'abribus des Fourneaux.
- Le remplacement des tuyaux des eaux pluviales à la Tuilerie.
- Le raccordement de l'eau à la Chauffonnerie pour le futur local technique communal et le hangar existant.

Travaux de la CCSA : La communauté de communes va entreprendre des travaux de voirie : Rue du Bouton, voie communale VC 4 de la route de Champlost à l'entrée de Vigny, et la voie communale VC 10 (entre le Montelard et la route des Fourneaux) Ils débuteront le lundi 23 septembre, Merci de respecter la signalisation qui sera mise en place.

Balayage des rues : Le balayage des rues bordurées se fera du **21 septembre au vendredi 2 octobre**. Il est demandé de ne pas garer de véhicule le long des trottoirs pendant cette période afin de faciliter le travail du personnel.

Circulation : Le massif fleuri situé au carrefour des rues du Trianon et des Forges n'offre pas un sens de circulation très clair. Une étude va être menée afin de rétablir un sens antihoraire plus évident, conforme à la circulation habituelle autour d'un rond-point.

Circulation toujours : La signalisation interdisant le centre du bourg aux véhicules d'un poids supérieur à 3,5T n'est pas non plus très compréhensible. Il est fréquent de voir des semi-remorques s'engager rue de l'Hôpital ou rue des Forges malgré les panneaux d'interdiction car les chauffeurs ne savent pas vraiment où ils peuvent aller.

Une réflexion va être menée pour rendre les choses plus claires et mieux orienter les poids-lourds, notamment dans la partie de la D30 qui traverse le bourg.

Effectifs scolaires : Cette année 50 enfants fréquentent l'École des Deux Fontaines.

- 16 élèves en maternelle (classe de Mme Bassi)
- 9 élèves en CP (classe de Mme Vauthier) – 9 autres élèves en CP (classe de Mme André)
- 16 élèves en CE1 (classe de M.Maîtrepierre)

Les autres niveaux sont, comme l'an passé, à l'école de Champlost, dans le cadre du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI)

Transports scolaires, cantine et garderie : Les horaires détaillés du ramassage scolaire sont disponibles sur le site venizy.fr, rubrique « Éducation ».

La cantine accueille, cette année, 40 enfants environ. Les repas sont servis dans les locaux scolaires de la rue des Forges. La garderie est, quant à elle, ouverte dès 7h15 et ferme ses portes à 18h30.

Sécheresse : La sécheresse se poursuit et s'aggrave. L'usage de l'eau se trouve actuellement strictement encadré par l'arrêté préfectoral du 05/08/20 consultable sur le site venizy.fr, rubrique « Documents ». Nous demandons à chacun de faire preuve à cet égard d'un comportement citoyen exemplaire en respectant scrupuleusement les interdictions qui y sont énoncées.

Cours de Yoga : Postures, respiration, relaxation, méditation. Les cours ont repris le mardi 15 septembre à 9h00 à la Maison de la Culture. Ils sont animés par Aline LECLERE, diplômée des Centres de Yoga Sivananda. Cours d'essai gratuit. Appelez le 06 20 81 2748 pour prévenir de votre venue, pour le prêt de tapis et coussins.

CCAS : La commande groupée de fioul a permis, comme chaque année, de faire des économies substantielles pour les utilisateurs. Les livraisons sont en cours. A noter que les chaudières au fioul seront interdites à la vente dès 2022.

Confinement : La commune a tenu à exprimer sa reconnaissance au personnel municipal qui a poursuivi son travail pendant la période de confinement. A titre de remerciement, le Conseil municipal a choisi de verser une prime exceptionnelle à chaque employé concerné.

PLU et finitions : Trop d'entourages de propriétés sont encore à l'état « parpaing brut ». La municipalité encourage vivement les propriétaires à les terminer avec un enduit et félicite ceux qui ont récemment procédé à ces finitions. Il faut rappeler que cela obéit aux dispositions du PLU. En cas de travaux soumis à déclaration ou autorisation, la réception est toujours dépendante de l'accomplissement de ces exigences.

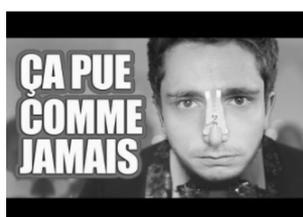
Bibliothèque en ligne : Consultez tous les titres disponibles et réservez en un clic. Service gratuit ! Depuis <http://www.venizy.fr/services-mairie-venizy> ou directement <https://www.bibliotheque-venizy.fr/>

Recensement militaire: Les jeunes, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Nouveaux habitants: Merci de venir vous présenter en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat pour toutes les démarches administratives.

*Site web : venizy.fr Portail infoservices – mise à jour quotidienne
Retrouvez toute l'actualité locale et tous les services de la mairie.*

ASSEZ DU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ABUSIF ?
Inscrivez vous sur le site officiel Bloctel  bloctel.gouv.fr



Mais qu'est-ce qui pue
comme ça au Ruet
et à Chailley ?

